

LE MALAISE SOCIAL À LA FRANÇAISE DISSÉQUÉ PAR LE CESE

Le rapport annuel sur la France établi par le Conseil économique, social et environnemental (CESE) a été adopté à l'unanimité le 25 octobre. Ce document très riche et instructif alerte les pouvoirs publics sur trois préoccupations majeures des Français cet automne : inégalités, pouvoir d'achat, éco-anxiété. Il aborde aussi la possible discrimination des entreprises qui ne se doteront pas d'un reporting social et environnemental.

En cet automne plombé par l'actualité internationale, le climat social en France paraît également bien morose. Et ce n'est pas le rapport annuel du conseil économique, social et environnemental (CESE), un [document pourtant très riche](#), qui inversera cette impression. Il faut dire que l'institution, considérée comme la chambre de la société civile, focalise son attention sur les préoccupations majeures des Français, sur la foi de ses propres travaux mais aussi d'un sondage d'opinion (*). Résultat : interrogés sur l'avenir, 29 % des Français se disent optimistes, et 70 % pessimistes.

Les inégalités liés aux territoires et à l'emploi

Premier point critique : le sentiment d'inégalité, voire de discrimination, dans l'accès à l'emploi selon son lieu d'habitation. En dépit de la politique de la ville, le taux d'emploi demeure inférieur de 20 points dans les quartiers prioritaires de la ville (QPV) par rapport à la moyenne française.

Mais ce sujet concerne aussi le sentiment persistant de discrimination à l'embauche. On sait qu'un député de la majorité, Marc Ferracci, souhaite développer les testings en entreprise afin de combattre ce phénomène. Mais la lecture de l'avis du Conseil conduit à se demander si cela serait suffisant.

La discrimination à l'emploi s'aggrave d'une génération à l'autre ”

En effet, la discrimination à l'emploi s'aggraverait d'une génération à l'autre, notamment dans les familles d'immigrés : "Aujourd'hui, dix ans après les sorties de formation, le taux de chômage des descendants d'immigrés titulaires d'un diplôme du supérieur (12 %) est plus de deux fois plus élevé que celui des personnes de même niveau de diplôme ni immigrées ni descendantes d'immigrées (5 %). Par ailleurs, les descendants d'immigrés hommes connaissent en moyenne un taux de chômage supérieur à celui de leurs parents en dépit d'une progression très sensible de leur niveau d'éducation".

Le CESE préconise de développer et de financer des "actions de médiation" entre offre et demande de travail, afin d'améliorer le recrutement des habitants dans les quartiers prioritaires de la ville (QPV). Cela permettrait d'améliorer la connaissance des métiers par les candidats à l'emploi, qui pourraient aussi être orientés vers des métiers inscrits dans la transition écologique, via notamment une aide à l'alternance davantage ciblée vers les jeunes de ces quartiers. Le gouvernement a annoncé vendredi des mesures allant dans ce sens (lire notre encadré).

Le pouvoir d'achat : un Français sur deux a des difficultés

Sans surprise, le pouvoir d'achat constitue le deuxième point de crispation : un Français sur deux déclare que son pouvoir d'achat répond tout juste à ses besoins essentiels, ou n'y répond pas.

Les personnes interrogées classent le pouvoir d'achat au premier rang de leurs préoccupations (cet item recueille un taux de 40 % de réponses, et même de 58% pour les familles monoparentales), devant leur santé et celle de leurs proches (37 %), puis l'environnement ainsi que les incivilités, et enfin la délinquance (32 % respectivement).

La montée de l'agressivité liée aux difficultés d'accès au droit”

Le CESE tire donc "un signal d'alarme" sur la paupérisation d'une partie de la population, risque encore plus élevé Outre-Mer où 900 000 personnes seraient sous le seuil de pauvreté, et le risque d'exclusion sociale, attestées par l'inflation des demandes auprès des structures d'accompagnement et d'associations d'aide alimentaire.

"La montée de l'agressivité liée aux difficultés d'accès au droit, l'augmentation du sentiment d'injustice et d'abandon de la part des pouvoirs publics, l'expression d'une angoisse envers l'avenir ou encore la difficulté des acteurs de terrain à répondre aux demandes, révélées par le baromètre du Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE), doivent être surveillées de près", alerte le Conseil.

Une éco-anxiété de plus en plus partagée

Souvent exprimée par les jeunes, l'éco-anxiété, cette angoisse liée au dérèglement climatique et au sentiment d'inaction des pouvoirs publics sur le sujet, gagne du terrain au point de devenir un phénomène de société. C'est du moins ce qu'analyse le CESE : "8 Français sur 10 expriment un sentiment fort d'anxiété face aux dérèglements climatiques. Il s'agit du niveau le plus élevé jamais mesuré en France".

On retrouve ici le problème de pouvoir d'achat : "La contrainte financière, accentuée par l'inflation, est le frein n°1 cité par nos concitoyens pour envisager des actions les plus impactantes (rénovation thermique des logements, mobilité décarbonée)", indique le rapport.

Quelle réponse donner à ce sentiment d'éco-anxiété, dont le versant positif est qu'il n'y a pas, en France, de climato-scepticisme important ? Le Conseil suggère de renforcer le rôle des entreprises, et il voit dans l'introduction de nouvelles normes d'information extra-financières une opportunité, à la fois pour prendre en compte les contraintes écologiques, et pour "valoriser auprès des donneurs d'ordres européens leurs atouts en matière sociale et environnementale, vis-à-vis de concurrents extra-européens moins performants sur ces deux aspects".

Reporting extra-financier et BDESE

Il faudra le vérifier, mais en effet ce reporting extra-financier va s'étendre : la CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive) s'appliquera à toutes les grandes entreprises européennes dès le 1er janvier 2025, soit plus de 50 000 entreprises concernées en Europe (**).

Un risque pour les PME et les sous-traitantes”

Le CESE alerte d'ailleurs les entreprises non concernées par cette obligation sur un double risque de discrimination :

- dans l'accès à la commande privée : "Les entreprises assujetties à la CSRD devront scruter avec attention leur chaîne de valeur (fournisseurs, clients) et se verront de plus en plus exigeantes dans leurs appels d'offres. Les TPE et PME, en qualité de fournisseurs et clients, craignent ainsi d'être exclues de partenariats d'affaires si elles ne parviennent pas à apporter les informations attendues par les grandes entreprises, lesquelles informations risquent de changer selon le donneur d'ordre, complexifiant d'autant la tâche pour les TPE et PME" ;
- dans l'accès au financement, car les investisseurs vont de plus en plus avoir besoin de données sur les critères environnementaux et sociaux afin de les intégrer dans leurs propres obligations de reporting. "Une TPE ou une PME peut être exclue des portefeuilles d'investissement ou fortement désavantagée en matière d'accès au financement si elle ne parvient pas à collecter des données extra-financières, voire à s'engager sur une trajectoire de durabilité", explique le Conseil.

Si des standards d'application volontaire de ce reporting sont en réflexion pour ces PME, il reste que le CESE recommande aux partenaires des petites entreprises (banques, commissaires aux comptes mais aussi organisations professionnelles, branches, chambres consulaires) d'offrir un premier accompagnement à ces entreprises, les donneurs d'ordre devant s'impliquer aux côtés de leurs sous-traitants. A ce sujet, le rapport évoque également la nécessité de bien informer les représentants du personnel sur ces enjeux via la base de données économiques, sociales et environnementales (BDESE), le CESE prônant "d'inclure les informations du rapport de durabilité dans la BDESE afin de faciliter la trajectoire de la durabilité et du dialogue social".

(*) ETUDE IPSOS REALISEE PAR TELEPHONE ENTRE LE 1ER ET LE 14 SEPTEMBRE 2023 AUPRES D'UN ECHANTILLON REPRESENTATIF DE 1 256 PERSONNES DE 18 ANS ET PLUS.

(**) LA COMMISSION EUROPEENNE VEUT TOUTEFOIS REPORTER A 2026 L'ADOPTION DES NORMES DE DURABILITE SECTORIELLES DU CSRD.

Les mesures du gouvernement pour les quartiers défavorisés

Lors d'un déplacement en banlieue, la Première ministre a annoncé vendredi 27 octobre quelques mesures qui vont dans le sens souhaité par le CESE :

- Un programme "Entrepreneuriat Quartiers 2030" va être doté de 456 millions d'euros sur quatre ans pour favoriser les projets dans les quartiers prioritaires de la ville (QPV);
- Un fonds en faveur des associations va être doté de 300 millions d'euros, dont la moitié bénéficiera aux habitants des quartiers, afin "de remobiliser les publics les plus éloignés de l'emploi";
- Un développement de l'accès à l'apprentissage dans les QPV avec un objectif de 80 000 jeunes apprentis issus des QPV par an d'ici 2027 et 8 000 jeunes issus des QPV ayant bénéficié d'une Prépa-apprentissage jusqu'à 2027;
- Le déploiement dès 2024 d'une politique de testing "pour lutter contre les pratiques discriminatoires dans l'accès aux stages, à l'embauche, au logement ou aux prêts bancaires, sous l'égide de la DILCRAH, avec une méthode robuste et partagée pour décupler les testings et viser à terme 500 entreprises par an";
- La mise en place d'un baromètre des discriminations dans les territoires en mesurant régulièrement les discriminations dans l'accès à certains métiers, biens ou services.

Par ailleurs, afin de favoriser la mixité sociale, la Première ministre demande aux préfets "de ne plus attribuer de logements aux ménages les plus en difficulté dans les quartiers prioritaires de la ville et de ne plus y créer de places d'hébergement".

Bernard Domergue

[\[Sécurité, travail environnement\] L'actualité actuEL HSE : Le malaise social à la française disséqué par le CESE \(actuel-hse.fr\)](#)